

N° 864/FA/FD/2018

Paris, le 3 avril 2018

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF
DU 24 MARS 2018 A CARCASSONNE**

Présents : Albert Fabienne, Arcens Philippe, Blériot Vincent, Fabre Xavier, Khédimi Mathieu, Maignot Marie, Palanques Marc, Vasson Xavier, Vergniol Eric, Rodriguez Patrice.

Invités : Enrique Valverde, Daniel Guinguet, Georges Raillon.

Ordre du jour :

Point sur les collaborateurs et organisation générale de la Fédération

Création des statuts du Club France présentation assurée par Vincent Blériot

Création d'une société commerciale présentation assurée par Marc Palanques

Création du site pour la Centrale d'achats présentation assurée par Marc Palanques

Discussion sur d'éventuels investissements à venir présentation assurée par Marc Palanques

Délégation de la validation des licences par les comités et ligues présentation assurée par Fabienne Albert

Structuration de l'embauche et du financement des ATD pour la saison prochaine présentation assurée par Xavier Vasson et Patrice Rodriguez

Attitude du Cadre Technique André Janzac présentation assurée par Patrice Rodriguez

Point des présidents de départements

- Département organisation présentation assurée par Xavier Vasson
- Département médical présentation assurée par Xavier Fabre
- Département haut niveau présentation assurée par Mathieu Khédimi
 - Création de la Ligue Professionnelle
 - Match France Pays de Galle
- Département Formation : Points sur les livrets de compétence et du livret d'accueil aux familles. Présentation assurée par Eric Vergniol et Patrice Rodriguez
- Mise en place d'une réunion trimestrielle des commissions de travail de la FFR XIII présentation assurée par Vincent Blériot

Le Congrès

- Organisation générale
- Préparation des ateliers

Droits et devoirs des élus fédéraux

Questions diverses

La séance est ouverte, le président demande aux élus d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Carcassonne et Trèbes.

1) Point sur les collaborateurs et organisation générale de la Fédération :

Le Président informe que **Sylvie Biechel** a saisi le Conseil de Prud'hommes. Son dossier comprend deux lettres de soutien de membres de la Fédération du Comité Directeur affirmant que le Président de la Fédération a pris seul la décision de la licencier.

Le Président demande donc aux membres du Bureau Exécutif et aux deux élus membres du CODIR présents s'ils avaient été mis au courant du licenciement des collaborateurs. Les membres présents confirment que tous les élus avaient bien été informés qu'au regard des faits et de la situation de la Fédération, il allait falloir procéder aux licenciements des salariés suivants : Mme Volant, Mme Biechel et Mme Plumasseau concernant le siège de Paris et de Mr Crozes et Mr Thouilleux concernant l'annexe de Toulouse Labège.

La nouvelle configuration de la fédération :

-Embauche de Corinne Volant en CDD depuis le 8 janvier 2018.

-Depuis le 1^{er} mars, embauche de Anne Lheuillet et Axelle Bolchakoff en CDD à temps partiel.

-Projet d'embauche à compter de la saison prochaine d'un responsable logistique des équipes de France également chargé de la gestion du site marchand des relations commerciales entre les clubs et les fournisseurs.

-Recrutement en cours d'un juriste en CDD : Marc Palanques, Vincent Blériot et Romain Bouniol ont commencé à recevoir les candidats potentiels, les entretiens ne sont pas terminés.

La masse salariale chargée pour l'année 2016 était de 456 156, 72 €. Avec la mise en place du nouveau fonctionnement, la masse salariale à compter du 1^{er} août 2018 sera de 227 286 € chargée.

Des accords particuliers avaient été passés avec les collaborateurs lors des anciennes mandatures : 13^e mois, pas de période de carence en cas de maladie, tickets restaurant, 2 jours de CP /an. A partir du 1^{er} avril 2018 tous ces accords sont résiliés.

Concernant Françoise Deltit et après en avoir discuté avec elle, **le Bureau Exécutif vote à l'unanimité de lui faire la proposition suivante : continuer de payer le 13^e mois au prorata temporis, de conserver les 2 jours de congés payés supplémentaires mais de ne pas maintenir l'avantage des tickets restaurant.**

Le président indique que Françoise Deltit lui a annoncé son départ à la retraite à compter du 1^{er} août 2018. Se pose la question de l'avenir du **siège de Paris** puisqu'il n'y aura plus de salarié.

2) Création des statuts du Club France :

Vincent Blériot présente les trois formes de structures juridiques que peut prendre ce club en montrant les avantages et les inconvénients pour chaque structure.

Il propose aussi une organisation administrative avec un Conseil d'administration dans lequel siègeraient les donateurs exceptionnels et un Collège des partenaires qui regrouperait d'autres membres donateurs du Club France.

Le président présente ses réflexions sur ce que pourraient être les engagements de la Fédération envers les membres partenaires du Club France.

Une discussion est ouverte, tout ceci sera présenté et discuté en Comité Directeur.

3) Création d'une société commerciale :

Le Président avait évoqué le fait de créer une centrale d'achats en ligne au Comité Directeur du 3 février 2018. Les membres présents avaient approuvé cette idée à l'unanimité.

Marie Maignot, trésorière de la Fédération présente le coût de la SAS : 1500€ à laquelle on rajouterait 500€ pour créer une convention entre la société commerciale et la Fédération.

➔ Le Bureau Exécutif vote à l'unanimité la création de la société commerciale de forme juridique SAS avec comme associé unique la FFR 13.

Cette création de société commerciale sera présentée en CODIR le 7 avril 2018.

Le Président présente une ébauche de la cosmétique du site.

4) Discussion sur d'éventuels investissements à venir :

Après avoir calculé le coût des déplacements avec sa voiture personnelle du DTN sur l'année, le Président propose d'acheter un minibus pour le DTN qui permettraient de faire une économie minimum de 1000€/an.

Le Bureau Exécutif est d'accord, cette proposition sera soumise en Comité Directeur.

Il serait bon également d'équiper le site du Barcarès de matériel de musculation de façon à ce que lors des différents stages, les joueurs aient tout à proximité. Le coût estimé est de 45 000€. Une étude est en cours auprès de différents fournisseurs.

5) Délégation de la validation des licences par les comités et ligues

Plusieurs dysfonctionnements ont été relevés par la Fédération lors de la saisie de licences par les organes décentralisés.

La proposition est faite pour qu'à compter de la saison prochaine, les validations des licences ne soient réalisées que par la Fédération comme cela a été présenté aux Ligues lors du séminaire les 16 et 17 mars 2018 au Barcarès.

Afin de continuer à soutenir financièrement les Ligues et les Comités, la Fédération continuera à verser des sommes qui pourront être même plus importantes dans le cadre de conventions d'objectifs avec les Ligues, Comités voire Clubs.

Ces conventions seront basées sur notre convention Nationale avec le Ministère, ainsi que sur le projet sportif Fédéral.

Chaque président de département doit faire passer au DTN des éléments pour qu'il puisse affiner les Conventions d'Objectifs.

➔ **Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité cette proposition.**

6) Structuration de l'embauche et du financement des ATD pour la saison prochaine :

La Fédération aide à ce jour au financement de cinq Agents Territoriaux de Développement sans réels retours de leurs actions sur leur territoire, et sans que forcément ces actions soient en accord avec le projet Fédéral et la convention d'objectif Ministérielle.

A la demande du Président, la DTN a travaillé sur une convention type de fonctionnement de l'ATD.

Cette convention présentera un tronc commun, puis des déclinaisons en fonction des besoins par territoire dans lequel l'ATD sera recruté.

Ces ATD seront placés sous la direction hiérarchique de la DTN concernant la partie « terrain »

Il sera fait un accompagnement administratif aux dirigeants pour aider les ATD à avancer dans leur mission.

Une mallette pédagogique sera mise à disposition des ATD.

Le projet est de pouvoir mettre en œuvre cette politique dès le début de la prochaine saison sportive.

7) Fonctionnement des Cadres Techniques:

Certains problèmes de comportement ont été évoqués suite à la tentative de recrutement d'Olivier Jazac par les Dragons Catalans.



8) Point des présidents de départements :

→ Pour le département organisation, Mr Vasson annonce que :

- les ½ de coupe de France les 5 et 6 mai, seront jouées sur terrains neutres. Ceux-ci seront désignés après le tirage au sort qui aura lieu dans les locaux de France 3 à Toulouse.
- les finales des coupes Lord Derby et Luc Nitard se joueront à Perpignan le 10 juin 2018.
- les finales du championnat Elite se dérouleront à Albi le 30 juin.
- un appel à candidature a été envoyé pour l'organisation de la finale de la coupe de France Elite 2 (Allières), coupe de France U14 et coupe de France U16. Il y a eu trois réponses : Limoux, le Comité du Tarn et Toulouse.
- un appel à candidature a également été lancé pour les autres finales : 26-27 mai Elite 2 et jeunes (U14 et 16) en challenge et championnat. Il y aura cinq matchs qui se dérouleront sur deux stades. L'école du Barcarès s'est portée candidate. Les jeunes joueront le samedi et l'Elite 2 le lendemain.
- Pour organiser les finales des deux championnats et trophées de Division Nationale 1, il y a deux candidats : les clubs de Trentels et Toulon.
- Les 23 et 24 juin auront lieu les finales de Fédérale1, Fédérale 2 et U19 Nationaux. Aucun club ne s'est encore positionné.

→ Département médical présentation assurée par Xavier Fabre

- Le Plan de prévention et de lutte contre du dopage repris dans son intégralité.
- Mr Fabre reprend le bilan des actions réalisées jusqu'à présent et fait état des difficultés rencontrées.
- Il demande un accès au webzine avec une page par mois consacrée au médical sur le sujet performance/santé. Cette demande est accordée.
- Mr Fabre demande que le département médical puisse bénéficier des services du responsable de la logistique pour gérer le matériel médical des Equipes de France.
- Un plan de formation 1^{ier} secours destiné aux formations éducateurs est en train de se mettre en place notamment dans le Sud-Ouest. Aucun retour du Sud-Est pour le moment.

→ Département haut niveau

- Création de la Ligue professionnelle et restructuration de la LER.
- La Fédération Française se positionne pour organiser la Coupe d'Europe U19 2020.
- Le match France / Pays de Galles pourrait se jouer à Lens ou à Paris en octobre.
- Le match France / Kiwi (17 novembre 2018) va être proposé à la municipalité de Narbonne.



-Suite à des forfaits de clubs, le Bureau Exécutif décide de ne pas leur appliquer de sanction financière.

-Les directeurs des Equipes de France

*Equipe de France U16 : Eric Vergniol et Jérôme Rougé.

*Equipe de France U19 : Daniel Guinguet et Xavier Vasson.

→ Département Formation (Présentation assurée par Eric Vergniol) :

- Mr Vergniol fait un point sur les livrets de compétences (notation de l'évolution des enfants) et du livret d'accueil aux familles.

Ces livrets seront remis aux familles le jour de la remise des ballons.

- L'Opération ballons a été à nouveau une réussite mais la démarche philosophique n'a pas été comprise par tous les clubs. Nous devons recommuniquer sur l'objectif de cette dotation individuelle.

-Mr Vergniol fait part d'un problème avec la Ligue Occitanie qui refuse d'appliquer le règlement mis en place par la Fédération concernant le temps de jeu en tournoi (U12), un courrier va leur être adressé.

-Labélisation des écoles de rugby : 5 écoles ont obtenu le Label Or. (XIII Catalan, TO, Limoux, Baho, Lézignan).

-Une information va être adressée aux comités : tous les comités ayant 20 licences U14 doivent obligatoirement participer aux Inter-comités.

→ Département Développement et réglementation :

-Mr Blériot propose la mise en place d'une réunion trimestrielle de travail des commissions de la FFR 13 sur site avant les CODIR.

-Mr Blériot a réfléchi sur la création d'une Commission d'Ethique qui serait composée de personnes étrangères à la Fédération (Avocats, Professeur d'université, etc.) et qui permettrait de gérer des conflits extra-sportifs.

→ **Le BE valide la création de cette commission.**

-Mr Blériot présente l'organisation d'un tournoi loisir TOUCH les 2 et 3 juin 2018 au Barcarès



9) Le Congrès :

Le Congrès se tiendra au Barcarès les 9 et 10 juin prochain.

Concernant l'organisation générale, chaque président de département devra faire un point sur son action.

Nous devons préparer les ateliers et en faire la proposition aux clubs dès le mois prochain.

Droits et devoirs des élus fédéraux

Il est abordé le point concernant l'absence de trop d'élus aux événements fédéraux, ainsi que les retards de paiement des licences des élus qui entraînera une annulation du droit de vote lors des CODIR conformément à l'article 396 des Règlements généraux « *Toutes les personnes physiques membres actifs de la Fédération Française de Rugby à XIII doivent verser à celle-ci une cotisation. Cette cotisation varie selon la catégorie à laquelle appartient le membre, définie par le Règlement intérieur. Le montant de ces cotisations sera fixé par les instructions financières de la saison. Aucun membre ne peut prendre part à des décisions s'il n'est pas en possession de sa licence fédérale et s'il n'est pas à jour de sa cotisation.* »

Questions diverses

La convention avec SEOD prend fin le 2 juillet 2018.

Il sera proposé en CODIR la reconduction du contrat de prestation de la société SEOD.

➔ **Le BE valide à l'unanimité la reconduction, ce sujet sera à nouveau en CODIR.**

Le Président,

Marc PALANQUES

La Secrétaire Générale,

Fabienne ALBERT